



Votants : 81
Convocation du Conseil de Communauté :
le 9 mai 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 20 mai 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 19 mai 2014

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - SUBVENTION AU PROFIT DE LA SCIC ELAN COOPERATIF NIORTAIS POUR LE PROJET PIMENTS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Daniel BAUDOIN, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Gerard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Nicolas MARJAULT, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Brigitte COMPETISSA à Elisabeth MAILLARD, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Rose-Marie NIETO, Guillaume JUIN à Luc DELAGARDE, Rabah LAICHOURE à Gerard LABORDERIE, Jacqueline LEFEBVRE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAULT

Titulaires absents suppléés :

Jean-Luc CLISSON par Michel FERRAND, Jean-Claude FRADIN par Dominique MARQUIS, Alain LAUDES par Jean-François SALANON, Michel SIMON par Dominique GIRET

Titulaires absents :

Romain DUPEYROU, Robert GOUSSEAU, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques BROSSARD, Charles-Antoine CHAVIER, Brigitte COMPETISSA, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Michel PAILLEY, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sophie BROSSARD

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 MAI 2014

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - SUBVENTION AU PROFIT DE LA SCIC ELAN COOPERATIF NIORTAIS POUR LE PROJET PIMENTS

Monsieur **Eric PERSAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) représente 22,4 % de l'emploi du secteur privé en Deux-Sèvres et 12,3 % des établissements employeurs privés et publics (contre 10,6 % en Poitou-Charentes). Les 21 400 salariés de la filière sur le plan départemental sont, pour 36 % d'entre eux, employés dans les secteurs financiers et de l'assurance. Si la filière est principalement connue localement pour la présence des mutuelles, il faut rappeler que l'ESS couvre tous les champs socio-économiques, y compris l'action sociale, les services, l'agriculture, l'industrie, la construction, l'enseignement. D'ailleurs, 74 % des établissements de l'ESS en Deux-Sèvres ont moins de 10 salariés.

L'Economie Sociale et Solidaire a donc un poids important dans l'économie locale et départementale. C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération du Niortais l'a intégrée dans son Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC) en tant que filière prioritaire.

Dans le cadre de cette politique, la CAN, en partenariat avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), soutient la SCIC Elan Coopératif Niortais dans sa mission d'animation et de gestion de la Maison de l'ESS, et, plus largement, dans le développement du Pôle Territorial de Coopération Economique. Une convention-cadre organise ce partenariat via une aide au fonctionnement et une aide aux projets.

La SCIC Elan Coopératif Niortais lance un nouveau projet destiné à favoriser la création d'activités et d'emplois dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, par des jeunes du territoire. Ce projet, dénommé PIMENTS, est la déclinaison locale d'un programme expérimental national lancé par le Ministère délégué à l'ESS. Il correspond également aux priorités du SDEC.

PIMENTS consiste à organiser un accompagnement renforcé et partenarial autour de jeunes de 18 à 30 ans ou d'associations de jeunes du territoire. Il mobilise deux principaux types d'acteurs de l'ESS : les coopératives d'activités et d'emplois d'une part et les acteurs socio-culturels spécialisés dans la jeunesse d'autre part. Ce partenariat peu répandu est original et innovant.

L'objectif est la création de 10 emplois dans le secteur de l'ESS, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Pour la CAN, l'implication dans le projet PIMENTS lui permet de :

- se positionner comme un territoire innovant, qui développe des expérimentations locales en matière d'ESS, reconnues au niveau national,

- favoriser la mise en réseau des acteurs locaux de l'ESS, via l'expérimentation de nouveaux partenariats entre différents « secteurs » de la filière,
- soutenir 10 jeunes créant leur activité ; ils deviendront potentiellement des entrepreneurs coopératifs, qui auront été accompagnés durablement afin de renforcer la pérennité de leur projet.

C'est pourquoi il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 15 000 €, comme le demande la SCIC Elan Coopératif Niortais. Cette subvention révisable se décomposera ainsi :

- 7 500 € de soutien sur l'aspect innovant du projet et la mise en réseau des acteurs,
- 7 500 € pour la création d'activités par 10 jeunes, à raison d'un forfait de 750 € par jeune ayant réellement créé son activité (plafond fixé à 7 500 €).

Cette subvention révisable sera versée en deux temps :

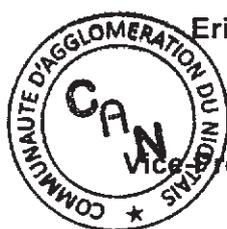
- 80 %, au vu de la délibération du conseil communautaire (conformément à la convention-cadre),
- Le solde, en fonction du nombre de jeunes ayant effectivement créé leur activité, à raison d'une somme forfaitaire de 750 € par jeune, et au vu d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action et des pièces nécessaires au paiement de la subvention.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Attribuer à la SCIC Elan Coopératif Niortais une subvention de 15 000 € maximum pour l'année 2014 ; la moitié de la subvention est conditionnée au nombre de jeunes ayant effectivement créé leur activité (forfait de 750 € par jeune, avec un plafond de 7 500 €),
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents afférents.

Motion adoptée par 79 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2.

Pour : 79
 Contre : 0
 Abstention : 2
 Non participé : 0



Eric PERSAIS

Vice-Président Délégué